

UNION SUISSE DES RADIOAMATEURS SUR ONDES COURTES (USKA)



Édition de mai 2026

Règlement du Concours de Noël

(c) 2026 by USKA (Union Suisse Des Radioamateurs Sur Ondes Courtes)

Approuvé par le Comité de l'USKA le 8 mai 2026

Table des matières

| | | |
|-------|---|---|
| 1 | Dispositions générales pour le Concours de Noël | 3 |
| 1.1 | Catégorie stations individuelles | 3 |
| 1.2 | Emplacement..... | 3 |
| 1.3 | Écouteurs (SWL) | 3 |
| 1.4 | Équipement de la station | 3 |
| 1.5 | Règles générales du concours | 3 |
| 1.6 | Abréviations | 3 |
| 2 | Concours de Noël..... | 4 |
| 2.1 | Date et horaires | 4 |
| 2.2 | But du concours..... | 4 |
| 2.3 | Catégories | 4 |
| 2.4 | Bandes de fréquences..... | 4 |
| 2.5 | Groupes de contrôle | 4 |
| 2.6 | Évaluation des QSOs | 5 |
| 2.6.1 | Stations émettrices | 5 |
| 2.6.2 | SWL | 5 |
| 2.7 | Résultat global..... | 5 |
| 2.8 | Diplômes et prix..... | 5 |
| 2.9 | Les cantons de la Suisse..... | 6 |

1 Dispositions générales pour le Concours de Noël

1.1 *Catégorie stations individuelles*

Pendant toute la durée du concours, le participant doit assurer lui-même toutes les fonctions (exploitation de la station, trafic des QSOs, tenue du log, surveillance de la bande, mise à jour du contrôle des QSOs doubles).

L'aide de tiers peut être sollicitée pour le montage et le démontage de la station, l'utilisation du groupe électrogène, le contrôle des doublons après la fin du concours et la création du log.

Un classement distinct est établi pour les stations HB3.

1.2 *Emplacement*

L'emplacement doit se trouver en Suisse. Il ne peut pas être modifié pendant le concours.

L'emplacement de l'antenne est considéré comme l'emplacement de la station.

1.3 *Écouteurs (SWL)*

Les écouteurs (SWL) suisses peuvent participer au concours. Le règlement s'applique par analogie. Les QSOs du concours doivent être écoutés, en notant l'heure (UTC), l'indicatif de la station entendue, la bande de fréquences, le mode d'émission, le groupe de contrôle envoyé par la station entendue et l'indicatif de la station correspondante.

Dans cinq QSOs écoutés consécutivement, le même indicatif ne peut apparaître qu'une seule fois.

1.4 *Équipement de la station*

Un seul signal à la fois est autorisé sur l'air.

Les émetteurs, les récepteurs et les antennes doivent être installés sur le même emplacement, dans un cercle de 500 m de diamètre. Les antennes doivent être physiquement reliées aux émetteurs et aux récepteurs par des lignes à haute fréquence (câbles coaxiaux). L'utilisation de DX Clusters, de skimmers ou d'autres systèmes d'alerte est autorisée. 'exploitation à distance (Remote) est autorisée.

1.5 *Règles générales du concours*

Tous les participants s'engagent à respecter les règles établies et à faire preuve du HAM-Spirit nécessaire.

Le Radiosport Manager et le responsable du classement du concours peuvent prononcer des sanctions sous forme de déductions de points ou de disqualifications en cas de violation du règlement, de comportement antisportif ou de toute autre infraction aux règles. Les décisions sont définitives.

La version allemande fait foi pour l'interprétation du présent règlement.

1.6 *Abréviations*

| | |
|-----------|--|
| SOAB : | Single Operator All Band (Mono-opérateur toutes bandes) |
| HP : | High Power (Haute puissance) ; maximum 1000 watts |
| LP : | Low Power (Basse puissance) ; maximum 100 watts |
| QRP : | Pour la CW, maximum 5 watts / Pour la SSB, maximum 10 watts / Pour les modes numériques, maximum 5 watts |
| Digital : | Désigne les modes tels que RTTY, PSK31, PSK63, FT4 et FT8. Balise Cabrillo (Tag): pour le RTTY = RY, resp. pour PSK31, PSK63, FT4 et FT8= DG |
| SWL : | Short Wave Listener (Écouteur SWL) |

2 Concours de Noël

Le Concours de Noël est ouvert aux radioamateurs ainsi qu'aux écouteurs (SWL) en Suisse.

2.1 Date et horaires

SSB: Premier samedi de décembre, de 07h00 à 09h59 UTC

CW: Deuxième samedi de décembre, de 07h00 à 09h59 UTC

Digital: Premier et deuxième samedi de décembre, de 10h00 à 10h59 UTC

2.2 But du concours

Les participants établissent des QSOs avec des stations situées en Suisse.

2.3 Catégories

- SOAB-SSB HP
- SOAB-CW HP
- SOAB-SSB LP
- SOAB CW LP
- SOAB-SSB QRP
- SOAB CW-QRP
- SOAB Digital HP
- SWL

Il est possible d'enregistrer (logger) un QSO en SSB, un en CW et un maximum dans un mode numérique (RTTY, PSK31, PSK63, FT4 ou FT8) avec chaque station, par bande.

Les logs doivent impérativement être soumis dans un délai de 8 jours via l'interface web sur le site de l'USKA: <https://contestog.uska.ch>.

Les logs SWL können être envoyés à contest@uska.ch.

Le log est considéré comme accepté dès que l'exploitant du classement a envoyé une confirmation de réception par e-mail (le cas échéant, vérifier également le dossier des courriers indésirables/Spam).

Seul le format Cabrillo est accepté.

En plus des logs, des rapports de trafic (soapbox) et des photos des expériences du concours peuvent être déposés.

Les fichiers doivent être nommés avec l'indicatif du participant, par exemple : HB9A.CBR, HB9A.ALL ou HB9A.LOG.

Par l'envoi d'un log électronique, le participant déclare avoir respecté scrupuleusement le règlement du concours ainsi que les prescriptions de sa concession. Une déclaration écrite n'est pas nécessaire.

2.4 Bandes de fréquences

80 m et 40 m

Les segments de fréquences du concours doivent être respectés conformément au plan de bandes de l'IARU.

2.5 Groupes de contrôle

Le groupe de contrôle à échanger lors de chaque QSO se compose du rapport (RS ou RST) et de l'abréviation du canton de l'emplacement (par ex. 59 ZH, 599 ZH).

2.6 Évaluation des QSOs

2.6.1 Stations émettrices

par QSO: 1 point

Multiplicateur: canton par bande de fréquences: 1 point

2.6.2 SWL

Par QSO entendue: 1 point

Multiplicateur: canton par bande de fréquences: 1 point

2.7 Résultat global

Somme des points de QSO multipliée par la somme des multiplicateurs. Dans la catégorie SOAB-Digital-HP, les deux jours de concours constituent deux compétitions distinctes en ce qui concerne les QSOs et les multiplicateurs. Les points de QSO et les multiplicateurs des deux jours de concours sont additionnés avant la multiplication.

2.8 Diplômes et prix

Les trois participants les mieux classés de chaque catégorie reçoivent un diplôme par voie électronique.

2.9 Les cantons de la Suisse



AG : Argovie

AI : Appenzell intérieur

AR : Appenzell Extérieur

BE : Berne

BL : Bâle-Campagne

BS : Bâle-Ville

FR : Fribourg

GE : Genève

GL : Glaris

GR : Grisons

JU : Jura

LU : Lucerne

NE : Neuchâtel

NW : Nidwald

OW : Obwald

SG : Saint-Gall

SH : Schaffhouse

SO : Soleure

SZ : Schwytz

TG : Thurgovie

TI : Tessin

UR : Uri

VD : Vaud

VS : Valais

ZG : Zoug

ZH : Zurich